



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Deposé / Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge



24107476

09 JUL. 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0752 903 607**

Nom

(en entier) : **Ad-ASTA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Avenue Louise 480, 1050 Ixelles**

Objet de l'acte : Démission d'un administrateur

L'assemblée générale spéciale des actionnaires d'Ad-Asta Srl du 12 janvier 2024 a pris acte de la résignation de Praccio Management GMBH, avec représentant permanent M. George Coelho, comme administrateur d'Ad-Asta Srl avec effet le 15 janvier 2024 ;

En conséquence de cette résignation, Ad-Asta Srl a décidé (i) de révoquer toutes les procurations, y compris les procurations relatives à la réalisation d'opérations bancaires, qui avaient été accordées à Praccio Management GMBH, avec représentant permanent M. George Coelho en sa qualité d'administrateur dans le cadre de la gouvernance et de la gestion des affaires ou des actifs d'Ad-Asta Srl, avec effet le 15 janvier 2024 et (ii) de donner décharge à Praccio Management GMBH, avec représentant permanent M. George Coelho, pour l'exercice de son mandat d'administrateur pour la période entre le premier janvier 2023 jusqu'au 15 janvier 2024;

Une procuration a été donnée à VVGB Advocaten|Avocats, et en particulier à Messieurs Peter Verhaeghe et Emmanuel Casier, dont les bureaux sont situés à 1000 Bruxelles, Place des Barricades 13, chacun ayant la possibilité d'agir individuellement, afin

(i) de faire publier au Moniteur belge les décisions prises, y compris signer les formulaires de publication au nom d'Ad-Asta Srl, et

(ii) d'apporter ou faire apporter les modifications nécessaires au registre CBE et UBO.

Peter Verhaeghe
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).